

Objet :	Congés pour mission et Mises en disponibilité pour mission spéciale
Réseaux :	Tous
Niveaux et Services :	Tous, sauf Universités.
Période :	en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2003

A tous les Pouvoirs organisateurs et Chefs des établissements d'enseignement, des CPMS et autres Services scolaires

Pour information :  
Aux Organisations syndicales et Fédérations de Pouvoirs organisateurs

<b>Signataire :</b> Michel WEBER, Administrateur général des personnels de l'enseignement
<b>Gestionnaire :</b> Administration générale des Personnels de l'Enseignement – Cellule Missions
<b>Personne-ressource :</b> Marie-Ange LAGASSE, Attachée, responsable Cellule Missions, Bureau 1 <sup>E</sup> 113 – Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles - tél. 02/413.34.84
<b>Référence :</b> MW/MA/260803

Objet : demandes de congé pour mission ou de mise en disponibilité pour mission spéciale.

**CHANGEMENT DE NUMERO DE FAX :**

Je vous prie de trouver ci-après le nouveau numéro de fax de la Cellule Missions :

**02/413 29 88**

En cas d'urgence, les demandes de congé pour mission ou de mise en disponibilité pour mission spéciale, accompagnées du formulaire annexé à la circulaire 455 du 3 février 2003, peuvent être faxées simultanément à leur envoi par courrier ordinaire.

**L'Administrateur général,**

**Michel WEBER**